

**- NOVY-CHEVRIÈRES -  
SÉANCE DU 06 JUILLET 2020**

Convocation : 30/06/2020

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

**L'an deux mil vingt, le six juillet à vingt heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu inhabituel de ses séances, à la salle de la salle des fêtes Pierre LEDOUBLE sous la présidence de Monsieur BEGUIN Yves, Maire.

**Etaient présents :**

**Messieurs** BÉGUIN Yves, DOMMELIER Benoît, ENGLERT Marine, LAMBOT Jean-Pierre, LEDOUBLE Jérôme, LE PEUC'H Kévin, LE PEUC'H Régis, LUDINART Michel, PONCET Frédéric, STEVENIN Bernard,

**Mesdames** LOZINGOT Sylvie, MALVY Noëlle, PARAPEL Patricia, VIOLET Odette,

**Etait absente excusée :** SIMON Christine,

Madame ENGLERT Marine a été désignée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1./- ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2019 DU BUDGET COMMUNAL ET DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT LE MOULIN",
- 2./ - PRÉSENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DU BUDGET COMMUNAL ET DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT LE MOULIN",
- 3./ - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2019 (COMMUNE ET BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE MOULIN),
- 4./- PRÉSENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 (COMMUNE ET BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE MOULIN),
- 5./ - ETUDE DE FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE ET POUR LA CREATION DE LOGEMENT(S) OU MAISON DES ASSOCIATIONS,
- 6./ - RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE - COMMISSION DE CONTRÔLE,
- 7./ - DEVIS REFECTION DE L'ENTRÉE ET DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE,
- 8./ - QUESTIONS DIVERSES.

Nombre de présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

*Remarque : Afin d'éviter la propagation du coronavirus, les règles de sécurité liées au COVID 19 sont respectées grâce à la délocalisation de cette réunion hors de la salle de Conseil habituelle, trop petite pour permettre la distanciation entre les occupants. Le nombre de personnes autorisées dans la salle a de facto été restreint.*

**I. - N° de délibération : 2020\_023 : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2019 DU BUDGET COMMUNAL ET DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT LE MOULIN" :**

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion du budget communal et du budget annexe « lotissement le Moulin » 2019 et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**, à l'unanimité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0) :

- **D'APPROUVER** les comptes de gestion du budget communal et du budget annexe « lotissement Le Moulin » pour l'exercice 2019 ;

- **DE DÉCLARER** que les compte de gestion du budget communal et du budget annexe « lotissement Le Moulin » dressés pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur Principal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**II. - N° de délibération : 2020 024 : PRÉSENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DU BUDGET COMMUNAL ET DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT LE MOULIN" :**

\* Pour le **BUDGET COMMUNAL** :

Vu le budget primitif communal de l'exercice 2019 approuvé le 04 avril 2019, Monsieur le Maire expose, à l'assemblée municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019,

*Avant de procéder à l'approbation du compte administratif pour l'année 2019, Monsieur le Maire donne la présidence à Madame LOZINGOT Sylvie, 1ère adjointe, et quitte la salle.*

APRÈS en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,

ADOPTE le compte administratif communal de l'exercice 2019 suivant :

BUDGET COMMUNAL	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLÔTURE EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVEST.	RESULTAT DE provisoire CLÔTURE EXERCICE
	2019	2019	2019		2019	2019
FONCTIONNEMENT	330 568.65 €	302 665.58 €	<b>27 903.07 €</b>	246 854.64 €	0.00 €	<b>274 757.71 €</b>
INVESTISSEMENT	52 626.87 €	133 994.78 €	<b>-81 367.91 €</b>	75 427.42 €	0.00 €	<b>-5 940.49 €</b>
TOTAL	383 195.52 €	436 660.36 €	<b>-53 646.84 €</b>	322 282.06 €	0.00 €	<b>268 817.22 €</b>

Suite à la sortie de la commune du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de l'Est Rethélois (48500) suite à la prise de compétence EAU par la Communauté de Communes du Pays Rethélois, il y a un transfert de résultats par OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE sur année 2019, à savoir :

BUDGET COMMUNAL	RESULTAT DE provisoire CLÔTURE EXERCICE 2019	TRANSFERT ou INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT Définitif DE CLÔTURE EXERCICE 2019
FONCTIONNEMENT	274 757.71 €	<b>37 788.91 €</b>	<b>312 546.62 €</b>
INVESTISSEMENT	-5 940.49 €	<b>3 242.72 €</b>	<b>-2 697.62 €</b>
TOTAL	268 817.22 €	<b>41 031.63 €</b>	<b>309 848.85 €</b>

\* Pour le **BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE MOULIN »** :

Vu le budget primitif du budget annexe « lotissement Le Moulin » de l'exercice 2019 approuvé le 04 avril 2019, Monsieur le Maire expose, à l'assemblée municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019,

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif pour l'année 2019, Monsieur le Maire donne la présidence à Madame LOZINGOT Sylvie, 1ère adjointe, et quitte la salle.

APRÈS en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

ADOpte le compte administratif du budget annexe « lotissement Le Moulin » de l'exercice 2019 suivant :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE MOULIN	RECETTES 2019	DEPENSES 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESULTAT DE CLÔTURE EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVEST. 2019	RESULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2019
FONCTIONNEMENT	15 626.57 €	15 626.57 €	0.00 €	36 470.17 €	0.00 €	36 470.17 €
INVESTISSEMENT	19 661.57 €	15 626.57 €	4 035.00 €	-4 035.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	66 711.54 €	30 241.37 €	4 035.00 €	32 435.17 €	0.00 €	36 470.17 €

**III. - N° de délibération : 2020 025 : AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2019 (COMMUNE ET BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE MOULIN) :**

\* Pour le **BUDGET COMMUNAL** :

*L'Assemblée délibérante*, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ce jour,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :*

Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
résultat cptable de l'exercice	- 81 367,91 €	27 903,07 €	- 53 464,84 €
Restes à Réaliser (dépenses)	- 40 071,00 €	- €	- 40 071,00 €
Restes à Réaliser (recettes)	- €	- €	- €
Intégration de résultats par opération d'ordre NON Budgétaire	3 242,72 €	37 788,91 €	41 031,63 €
résultat reporté des Exc. Antérieurs	75 427,42 €	246 854,64 €	322 282,06 €
<b>RESULTAT CUMULÉ</b>	<b>- 42 768,77 €</b>	<b>312 546,62 €</b>	<b>269 777,85 €</b>

*Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :*

**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

**2019 :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION .....+ 312 546,62 €.....

- Affectation au financement du solde d'exécution  
de la section d'investissement (compte 1068) ..... + 42 768,77 €.....
- Affectation complémentaire en réserves (cpt 1068) .... + ..... 0 €.....
- Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) ..... + 269 777,85 €.....

\* Pour le BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE MOULIN » :

*L'Assemblée délibérante, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ce jour,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :*

Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
résultat comptable de l'exercice	4 035,00 €	- €	4 035,00 €
Restes à Réaliser (dépenses)	- €	- €	- €
Restes à Réaliser (recettes)	- €	- €	- €
résultat reporté des Exc. Antérieurs	4 035,00 €	36 470,17 €	32 435,17 €
<b>RESULTAT CUMULÉ</b>	<b>- €</b>	<b>36 470,17 €</b>	<b>36 470,17 €</b>

*Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :*

**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE  
L'EXERCICE 2019 :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION .....+ 36 470,17 €.....

- Affectation au financement du solde d'exécution  
de la section d'investissement (~~compte 1068~~) ... + ..... 0 €.....
- Affectation complémentaire en réserves (~~pte 1068~~) ... + ..... 0 €.....
- Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) ... + ..... 36 470,17 € .....

**IV. - N° de délibération : 2020 026 : PRÉSENTATION ET VOTE DES BUDGETS  
PRIMITIFS 2020 (COMMUNE ET BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE MOULIN) :**

✱ **Pour la commune :**

Ayant entendu les propositions de budget primitif communal 2020 de Monsieur le Maire,  
APRES en avoir délibéré, à l'unanimité (par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention), **LE CONSEIL  
MUNICIPAL ADOPTE** le présent budget primitif communal 2020 comme suit :

BUDGET COMMUNAL 2020	DEPENSES		RECETTES	
	RAR	BP	RAR	BP
<b>FONCTIONNEMENT</b>	0,00 €	585 272,00 €	0,00 €	585 272,00 €
TOTAL FONCT.	585 272,00 €		585 272,00 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>	40 071,00 €	103 983,00 €	0,00 €	144 054,00 €
TOTAL INV.	144 054,00 €		144 054,00 €	
<b>TOTAL</b>	729 326,00 €		729 326,00 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	0,00 €			

✱ **Pour le budget annexe Lotissement « Le Moulin » :**

Ayant entendu les propositions de budget primitif 2020 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité (par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention), **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le présent budget primitif 2020 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » comme suit :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE MOULIN 2020	DEPENSES		RECETTES	
	RAR	BP	RAR	BP
<b>FONCTIONNEMENT</b>	0,00 €	16 626,57 €	0,00 €	88 594,47 €
TOTAL FONCT.	16 626,57 €		88 594,47 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>	0,00 €	8 269,30 €	0,00 €	15 626,57 €
TOTAL INV.	8 269,30 €		15 626,57 €	
<b>TOTAL</b>	24 895,87 €		104 221,04 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	79 325,17 €			

**V. - N° de délibération : 2020 027 : ETUDE DE FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE ET POUR LA CREATION DE LOGEMENT(S) OU MAISON DES ASSOCIATIONS :**

*Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'une consultation, pour l'étude de faisabilité technique et financière de l'aménagement de la place du village (rue de l'Eglise et rue du bout Haut) et de la création de logement(s) ou maison des associations, a été engagée auprès de trois bureaux d'études :*

- LINGAT ARCHITECTES, 67 rue Louis Neel 51430 BEZANNES,

- GNAT INGENIERIE, 10 rue Clément Ader 51100 REIMS,

- A.C.PRO.BAT, 8 rue de Verzy 51150 VAL-DE-LIVRE.

*Un seul bureau d'études a fait une proposition d'honoraires pour l'étude de faisabilité de ce projet : A.C.PRO.BAT. pour un montant de 6 580,00 € HT (soit 7 896,00 € TTC).*

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité (par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention),

- **DECIDE de RETENIR l'offre du bureau d'études A.C.PRO.BAT.** de Val de Livre **pour réaliser une étude de faisabilité** pour l'aménagement de la place du village et pour la création de logement(s) ou maison des associations **pour un montant de 6 580,00 € HT (soit 7 896,00 € TTC)** ; Cette dépense d'investissement sera inscrite au compte 2031 du budget primitif communal 2020 pour un montant de 8 000 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

**VI. - N° de délibération : 2020 028 : RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE - COMMISSION DE CONTRÔLE :**

*Exposé : Monsieur le Maire s'exprime en ces termes : Dans le cadre du déploiement du Répertoire Électoral Unique (REU), une commission de contrôle chargée de statuer sur les recours administratifs préalables éventuels formés par les électeurs intéressés doit être constituée. Dans notre commune, et au titre des communes de plus de 1000 habitants ayant eu une seule liste au dernier renouvellement général, cette commission est composée du délégué du préfet, du délégué du tribunal et d'un conseiller municipal. Le conseiller municipal désigné est pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, est le plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation (quel que soit la délégation) et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission. Il est souhaitable qu'un membre suppléant soit nommé également. Compte tenu de ces éléments, j'ai l'honneur de vous proposer de désigner Monsieur DOMMELIER Benoît. en qualité de membre titulaire et Madame ENGLERT Marine, en qualité de membre suppléant, de la commission de contrôle.*

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité (par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention),  
**DESIGNE** comme membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Titulaire : Monsieur **DOMMELIER** Benoît,  
Suppléant : Madame **ENGLERT** Marine.

**VII. - N° de délibération : 2020 029 : DEVIS REFECTION DE L'ENTREE ET DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE :**

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à la majorité (par 12 voix pour, 0 contre, 2 abstentions),

- **ACCEPTE LE DEVIS** de l'entreprise **LES ATELIERS ALEXANDRE** de Lucquy (08) pour la réfection de l'entrée et du secrétariat de la mairie.  
Le coût prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 3 645,91 € HT (pas de TVA).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**VIII. - QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'au niveau de l'école :

- la 4<sup>ème</sup> classe, ouverte de manière provisoire l'an passé, est devenue définitive avec un effectif prévisionnel de 88 élèves à la rentrée 2020,
- l'ensemble des instituteurs/institutrices ont fait un travail remarquable pendant le confinement : qu'ils en soient remerciés,
- la nouvelle cantine doit être mise en service normalement pour la rentrée scolaire 2020,
- l'école a été choisie pour participer à un nouveau mode de formation, qui portera sur les mathématiques, et notamment la résolution de problèmes. Des personnes ressource seront amenées à intervenir dans les classes du CP au CM2 à partir de novembre. Cette formation se fera sous forme de réseau avec l'école Mermoz,
- le projet E3D, signifiant Education aux Démarches du Développement Durable, de 2020 sera repris sur 2021 : l'objectif est de mettre en place des actions pour éduquer les élèves aux questions de l'environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

Nom et Prénom	Fonction	Signature
<b>BEGUIN Yves</b>	Maire	
<b>LOZINGOT Sylvie</b>	1 <sup>ère</sup> adjointe	
<b>LE PEUC'H Régis</b>	2 <sup>ème</sup> adjoint	

<b>LEDOUBLE Jérôme</b>	3 <sup>ème</sup> adjoint	
<b>STEVENIN Bernard</b>	4 <sup>ème</sup> adjoint	
<b>SIMON Christine</b>	Conseillère municipale déléguée	Absente excusée
<b>LAMBOT Jean-Pierre</b>	Conseiller municipal délégué	
<b>DOMMELIER Benoît</b>	Conseiller municipal	
<b>PARAPEL Patricia</b>	Conseillère municipale	
<b>ENGLERT Marine</b>	Conseillère municipale <i>Secrétaire de séance</i>	
<b>LUDINART Michel</b>	Conseiller municipal	
<b>VIOLET Odette</b>	Conseillère municipale	
<b>MALVY Noëlle</b>	Conseillère municipale	
<b>PONCET Frédéric</b>	Conseiller municipal	
<b>LE PEUC'H Kévin</b>	Conseiller municipal	